



Trophée Hugo Barbarin 2023 & Championnat de l'Ain des Écoles de Golf 2023 samedi 23 septembre 2023 - Garden golf de Mionnay



Le **Trophée Hugo Barbarin** est une compétition caritative pour les jeunes en individuel **comptant pour l'index et pour le Rankids de l'Ain**.

Lors de cet événement, le titre de **Champion de l'Ain des Écoles de golf 2023** sera également décerné à partir d'un classement basé sur les résultats de cette compétition.

Les nouveautés 2023 sont surlignées en jaune.

Conditions de participation

Le Trophée Hugo Barbarin est ouvert aux catégories et niveaux de jeu suivants :

Catégories Né.e.s en ...	Index arrondi maximum		Nb Trous	Forme de jeu
	Garçons	Filles		
U8 (2015, 2016, 2017)	53	53	9 trous	Strokeplay (Règle de 10)
Poucet.tes (2014 et 2013)	48	53	9 trous	Strokeplay (Règle de 10)
Poussin.es (2012 et 2011)	36	45	18 trous	Strokeplay (Règle de 10)
Benjamin.es (2010 et 2009)	30	36	18 trous	Strokeplay (Règle de 10)
Minimes filles/garçons (2008 et 2007)	25	36	18 trous	Strokeplay (Règle de 10)
Cadet.tes (2006 et 2005)	25	36	18 trous	Strokeplay (Règle de 10)

- Le surclassement est autorisé sur demande auprès du Comité de l'Ain.
- Cette compétition est limitée à 100 participants. Le Comité de l'Ain fera si nécessaire une sélection des inscriptions en privilégiant les catégories U8, Poucet.tes et Poussin.es.
- 2 Wild cards pourront être attribuées par le Comité de l'Ain pour des joueurs qui ne rentreraient pas dans le champ par ces critères.

A la date de son inscription, le joueur devra :

1. être licencié dans un club de l'Ain pour 2023
2. être membre de l'Association Sportive de son club pour 2023 **pour pouvoir participer au Championnat des Ecoles de golf.**
3. être à jour de son questionnaire de santé 2023 (à valider sur <https://www.ffgolf.org/> espace licencié).
4. s'être acquitté du droit d'inscription* : 20,00€ par joueur pour 18 trous, 15 € pour 9 trous.

Les droits de jeux sont intégralement reversés à une association qui œuvre auprès d'enfants malades.

- Par ailleurs, chaque club devra présenter au moins 3 adultes accompagnateurs.

Inscription

Les **inscriptions regroupées par club** sont à envoyer avant lundi **18 septembre 2023** minuit à accueil@gardengolf-mionnay.fr et flouve@club-internet.fr.

Les inscriptions individuelles des enfants n'appartenant pas à une école de golf se font selon les mêmes conditions.

Pour les **paiements regroupés** qui sont réglés par le club, ils se font **par virement** au compte du Comité Départemental de Golf de l'Ain (RIB sur demande auprès du trésorier Patrice Geindre patrice.geindre@wanadoo.fr)

Les paiements individuels se font sur HelloAsso <https://www.helloasso.com/associations/comite-departemental-de-golf-de-l-ain> QR code -->

*Aucun remboursement après le 18/09/2023, minuit.

Le joueur ou la joueuse qui n'a pas acquitté son droit d'engagement ne peut pas jouer.



Forme de jeu et règlement de l'épreuve

Forme de jeu

Les U8 et Poucet.tes jouent 9 trous.

Les autres catégories jouent 18 trous.

Strokeplay règle de 10 pour tous : Strokeplay avec nombre de coups limité à 10. Si au bout de 9 coups la balle n'est pas rentrée, le joueur ou la joueuse relève sa balle et note « 10 » sur sa carte de scores.

Distances : repères « jeunes » homologués selon vade-mecum fédéral 2023 § 3.6.4.

Règlement de l'épreuve

Les règles fédérales en vigueur et celles de la Ligue Rhône-Alpes de Golf s'appliquent ; elles sont complétées par les règles locales du jour de la compétition. Pour rappel, entre autres :

1. **Chariots électriques**: non autorisés.
2. **Utilisation des appareils de mesure de distance** : non autorisée. Les appareils mesurant la distance ne sont pas autorisés. Ils restent autorisés lors de la partie de reconnaissance. (Cf. vade-mecum FFG)
3. **Cadets : cadet autorisé pour les catégories POUCKET.TES et U8 uniquement** (et même recommandé). (Voir code de conduite du cadet ci-dessous)
4. **Accompagnants** : pendant tout le déroulement de l'épreuve, les accompagnants (parents, entraîneur, dirigeants, etc.) devront se tenir à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire à une distance ne leur permettant pas de donner des conseils. Toute infraction constatée pourra entraîner, après avertissement, l'exclusion du parcours pour l'accompagnant concerné.
5. **Épreuve non-fumeur pour tous** (y compris accompagnants) **et téléphones portables interdits durant l'épreuve.**

Tout manquement à ces points pourra entraîner la disqualification du joueur ou de la joueuse.

Code de Conduite des Cadets

Les cadets sont une aide apportée au joueur et non une source de conflit. Dans ce cadre, le cadet, pour les catégories autorisées, s'engage à être le seul et unique conseil du joueur et à tenir un comportement correct et respectueux vis-à-vis de tous les participants de la partie ainsi que de tous les organisateurs et bénévoles de la compétition.

Si un cadet devient perturbateur au point d'engendrer une plainte avérée d'un organisateur, d'un bénévole, d'un co-compétiteur ou de son cadet, le cadet perturbateur recevra un avertissement.

Au deuxième avertissement il lui sera demandé de quitter le parcours ; le joueur pourra continuer la partie mais sans cadet. Dans le cas d'un U8, un nouveau cadet pourra accompagner le joueur.

Par ailleurs, le Comité d'Épreuve se réserve le droit de suspendre ou d'exclure un cadet à tout moment pour une infraction constatée au code de conduite des cadets.

Les violations au code de conduite des cadets pouvant générer un avertissement voire une exclusion du parcours comprennent en autres :

- Le langage ou le geste grossier,
- L'insulte,
- Le lancer de club ou d'autre objet,
- La triche,
- et de façon plus générale, le manque de respect vis-à-vis de son propre joueur, des co-compétiteurs, des autres joueurs, des bénévoles, des organisateurs, du terrain de golf, des installations ainsi que tout autre comportement indigne d'un cadet.

Comité d'épreuve du Trophée Hugo Barbarin

Le Comité d'épreuve du Trophée Hugo Barbarin est constitué du Président du Comité Départemental de Golf de l'Ain (ou de son représentant) et deux membres de la Famille Barbarin (ou de leur représentant).

Championnat de l'Ain des Écoles de Golf 2023

Le classement pour le Championnat de l'Ain des Écoles de golf est établi à partir des résultats du Trophée Hugo Barbarin.

2 titres de Champion de l'Ain des Écoles de golf seront décernés en 2023 :

- **École de golf Championne de l'Ain 2023** valorisant les meilleures performances en BRUT par Écoles de golf
- **École de golf Championne de l'Ain « ESPOIR » 2023** récompensant les meilleurs résultats en NET par EDG.

Deux trophées sont donc mis en jeu chaque année ; les Écoles de golf championnes les conservent un an et les remettent en jeu l'année suivante. Par contre, elles conservent définitivement leur Trophée souvenir.

Une même École de golf peut cumuler deux titres.

Principe commun aux deux titres de Champion de l'Ain des Écoles de golf: en fonction de son classement au Trophée Hugo Barbarin (en brut et en net - filles et garçons distinctement) et quelle que soit sa catégorie, sauf catégories Cadet.tes, chaque joueur rapporte au moins un point à son École de golf.

Nombre de points marqués

Les points sont attribués selon le décompte suivant, valable pour toutes les catégories :

Pour n joueurs dans une catégorie, le 1^{er} classé marque n+1 points, le 2^e marque n pts, le 3^e n-1, le 4^e n-2, etc. jusqu'au dernier classé qui marque 1 point.

Exemple : pour une catégorie avec 13 joueurs, le 1^{er} marque 14 pts, le 2^e marque 13 pts, le 3^e 12 pts, le 4^e 11 pts, etc. le dernier classé marque 1 point.

Tous les joueurs marquent des points sur leur classement en brut et sur leur classement en net.

École de golf Championne de l'Ain 2023

- Les joueurs marquent des points pour leur École de golf sur la base de leur classement en **BRUT**.
- Ensuite, pour chaque École de golf, les deux meilleurs résultats en points de chaque catégorie (filles et garçons distinctement) sont retenus.
- Ces meilleurs résultats sont additionnés pour obtenir un total de points par École de golf.
- L'École de golf ayant obtenu le plus fort total est déclarée **École de golf Championne de l'Ain 2023**

En cas d'égalité finale, le départage sera effectué sur le meilleur score brut de la catégorie Poussin.nes, puis Benjamin.es, puis Minimes, puis Poucet.tes puis U8 (résultats garçons et filles confondus).

Les 3 premières Écoles de golf sont primées.

École de golf Championne de l'Ain « ESPOIR » 2023

- Les joueurs marquent des points pour leur École de golf sur la base de leur classement en **NET**.
- Ensuite, pour chaque École de golf, le meilleur résultat en points de chaque catégorie (filles et garçons distinctement) est retenu.
- Ces meilleurs résultats sont additionnés pour obtenir un total de points par École de golf.
- L'École de golf ayant obtenu le plus fort total est déclarée **École de golf Championne de l'Ain « ESPOIR » 2023**

En cas d'égalité finale, le départage sera effectué sur le meilleur score NET de la catégorie Poussin.nes, puis Benjamin.es, puis Minimes, puis Poucet.tes puis U8 (résultats garçons et filles confondus).

Les 3 premières Écoles de golf catégorie « ESPOIR » sont primées.

Comité d'épreuve du Championnat de l'Ain des Écoles de golf

Le Comité d'épreuve du Championnat de l'Ain des Écoles de golf est constitué du Président du Comité Départemental de Golf de l'Ain, d'un membre de la Commission Jeunes du Comité de l'Ain, du Président de l'AS du club Hôte (ou de leur représentant).